DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 février 2020

Nombre de Conseillers	
En exercice	26
Présents	14
Votants	17

OBJET :
02e. VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATON LE TEMPS DES SENIORS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2020
Reçu en préfecture le 27/02/2020
Affiché le 26.02.2020
ID : 059-215904004-20200213-27022020-DE

L'an deux mil-vingt, le treize FÉVRIER à dix-huit heu

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme PLE-BOULENGUER Sandra Adjoints – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – **donnant procurations respectives à** Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – Mme BOUVET Margaret – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. DUYCK Joël – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. PARENT Jacques – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité des votes exprimés (2 abstentions)**, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit l'association le Temps des Seniors, pour régulariser la subvention de fonctionnement 2019.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Joël DUYCK

MAIRIE DE MERVILLE 59660

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.